

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école graduée - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE)

Mercredi 15 juillet 2026 à 14:00 – amphithéâtre Blaise Pascal à l'IMT Nord Europe, Cité scientifique

Etaient présents :

Membres du Conseil

- M. Vincent Phalip (VP)
- Mme Céline Toubin (CT)
- Mme Justine Criquet (JC)
- Mme Maude Jimenez (MJ)
- Mme Sylvie Daviero (SD)
- M. Frédéric Parol (FP)
- Mme Véronique Riffault (VR)
- Mme Ingrid Proriot-Serre (IPS)
- M. Christophe Van Brussel (CVB)
- Mme Sophie Duquesne (SD)
- M. Jean-François Paul (JFP)
- M. Xavier Vekemans (XV)
- Mme Eliette Tavernier (ET)
- M. Loïc Gay (LG)

- M. Maxime Oliva (MO)
- M. Louis Castin (LC)
- M. Sébastien Legendre (SL)
- Mme Claire Lavalette (CL)
- M. Michel Lopes (ML)

Membres invités

- M. Olivier Colot (OC)
- Mme Betty Figula (BF)
- M Kamal Lmimouni (KL)
- Mme Lola Zavattoni (LZ)

Etaient excusés :

Membres du Conseil

- M. Nicolas Tribovillard
- Mme Hélène Selosse
- Mme Sarah Richez
- Mme Isabelle Fabrizi
- M. Hervé Crespy
- Mme Marie-Odile Augé

Membres invités excusés

- Mme Claire Bugner
- M. Marc Lefranc
- Mme Sophie Picart
- Mme Laurence Duchien
- Mme Agathe Maillard
- M. Abdoul Aziz Diallo
- Mme Raphaella Pedreira
- Mme Manissa Saïri

Les secrétaires de séance sont Christophe Van Brussel et Betty Figula.

Frédéric Parol (FP) ouvre la séance à 14h10 en accueillant les participants et en les remerciant de leur présence.

FP présente ensuite l'ordre du jour à l'aide d'un support PowerPoint et propose un tour de table afin de permettre à chacun d'identifier les nouveaux membres issus du monde socio-économique ayant rejoint le Conseil de EG, dont certains siègent pour la première fois.

Les nouveaux membres présents, Michel Lopes et Claire Lavalette, ainsi que Sébastien Legendre dont le mandat a été renouvelé, se présentent brièvement. Mme Augé et M. Crespy, tous deux excusés, n'ont pas pu participer à cette présentation.

FP profite également de ce tour de table pour recenser les membres et invités présents.

Enfin, FP informe les membres du prochain départ de Maude Jimenez et de Vincent Phalip qui quittent leur fonction de direction des études doctorales (DED). Au nom de l'EG, il les remercie chaleureusement pour le travail accompli et souligne tout particulièrement leurs qualités humaines ainsi que leur engagement au service de l'EG et de ses doctorants.

1. Résultat de la sélection des candidatures en thèse de doctorat 2026-2027

À l'aide d'un support PowerPoint, FP propose de faire un point sur les résultats de la sélection des candidatures en doctorat pour l'année universitaire 2026-2027.

Il rappelle la méthode et les critères de sélection mis en œuvre au sein de l'EG, ainsi que le calendrier et les modalités de recrutement des doctorants. La qualité du dossier académique constitue un critère essentiel d'évaluation. Les expériences antérieures du candidat ainsi que l'argumentaire présenté par l'équipe d'encadrement sont également pris en compte. À ce titre, FP souligne l'importance de cet argumentaire, devenu un élément important dans le processus de sélection et d'évaluation des candidatures par l'EG.

Il rappelle que chaque sujet de thèse peut recevoir au maximum trois candidatures et qu'un même candidat peut candidater sur un maximum de trois sujets de thèse au sein des laboratoires de l'EG. Il rappelle également que l'EG ne remet pas en cause la politique scientifique des unités de recherche ni le classement des sujets qu'elles ont établi.

Tout projet de thèse doit bénéficier d'un financement ou d'un cofinancement. Ainsi, tout futur doctorant doit disposer soit d'un contrat doctoral, soit d'un contrat de travail avec un organisme ou une entreprise gestionnaire. À défaut, le financement doit garantir une rémunération minimale de 1 600 € par mois pour les périodes effectuées en France à compter de l'année universitaire 2026-2027. FP souligne l'effort constant réalisé par l'EG et les laboratoires pour revaloriser ce seuil minimal, qui a augmenté de 100 € par an depuis plusieurs années. Il rappelle qu'au début de son premier mandat, le montant minimal exigé s'élevait à 1 000 € par mois.

Sophie Duquesne (SD) intervient au sujet des doctorants chinois financés par une bourse CSC. Elle indique que le montant de cette bourse reste inférieur au seuil minimal requis et précise que Centrale Lille n'a pas identifié, à ce jour, de dispositif permettant de compléter ce financement.

FP rappelle qu'une alternative existe avec le CNRS, sous forme de bourse d'étude, et invite à se rapprocher directement de cet organisme afin d'étudier les possibilités de complément de financement. Il est également possible au laboratoire de prendre en charge l'hébergement du doctorant, l'avantage en nature permettant dans ce cas de compléter le financement.

Pour les cotutelles internationales, une rémunération au moins équivalente au salaire minimum en vigueur dans le pays partenaire est exigée pour les périodes réalisées hors de France.

Concernant l'encadrement doctoral, le nombre total de directions ou codirections de thèse est limité à cinq par chercheur. Par ailleurs, un même chercheur ne peut prendre en charge plus de trois nouvelles directions ou codirections au cours d'une même année universitaire.

Olivier Colot (OC) intervient et souligne que le choix de limiter le nombre de doctorants plutôt que de fixer un pourcentage constitue une approche pertinente. Il indique que cette méthode est favorable aux doctorants et contribue à améliorer la qualité de leur accompagnement, traduisant ainsi une véritable démarche de gestion individualisée. VR rappelle qu'une enquête nationale a montré que les doctorants considéraient que 3 était le nombre optimal de directions simultanées, et que le taux moyen d'encadrement par HDR de l'EG SMRE se situe actuellement légèrement au-dessus de 1.

FP rappelle que la validation de la formation « Éthique et intégrité scientifique » est obligatoire pour pouvoir assurer une nouvelle direction de thèse depuis la rentrée 2025.

La procédure de recrutement est un processus long, engagé dès le mois de février, et qui a été quelque peu perturbé cette année par le calendrier modifié de la Région HDF. Ces propos sont confirmés par OC, qui apporte des informations supplémentaires sur les adaptations auxquelles l'Université de Lille a dû faire face afin de s'ajuster à ce contexte et de maintenir le bon déroulement de la campagne de recrutement.

FP présente ensuite les informations générales dont il disposait concernant les financements de thèse pour l'année universitaire 2026-2027 au moment de la réunion de la commission de sélection du 29 mai 2026.

Il indique que, faute de retour de la Région sur les sujets retenus et susceptibles d'être financés dans le cadre de son dispositif de soutien à la recherche, la commission du 29 mai a dû travailler dans l'incertitude. Dans ces conditions, la commission a fait le choix de sécuriser autant que possible les sujets susceptibles de bénéficier d'un financement régional, afin de préserver le plus grand nombre d'opportunités de recrutement doctoral dans l'attente des arbitrages définitifs de la Région.

Le retour de la Région n'a été communiqué que le 10 juin 2026. À la suite de cette notification, l'EG a dû finaliser la sélection des paires « sujet-candidat » retenues et établir une liste complémentaire. Ces travaux ont été menés lors d'une réunion exceptionnelle de la commission de l'EG, organisée le 23 juin 2026 afin de prendre en compte les résultats définitifs du financement régional et les éventuelles propositions de redistribution des financements ULille.

À l'aide d'une présentation PowerPoint et sous la forme de tableaux distincts, FP présente les sujets retenus dans le cadre des allocations régionales de recherche pour les différents établissements et organismes partenaires de l'EG : ULille, le CNRS, l'IMT Nord Europe, Centrale Lille Institut (CLI) et l'INRAE. Puis, il continue avec les sujets retenus bénéficiant des allocations labellisées de l'Université de Lille, ainsi que ceux financés dans le cadre du projet SFRI GRAEL. Enfin, il termine par un tableau de synthèse qui récapitule l'ensemble des financements attribués, incluant les allocations dites « blanches », et dresse un bilan global pour l'Université de Lille pour l'EG SMRE.

FP poursuit sa présentation par la synthèse des candidatures retenues, organisée par domaine scientifique et par laboratoire. Pour chaque doctorant sélectionné, il précise la direction de thèse, l'intitulé du sujet de recherche, la nature du financement obtenu, ainsi que, le cas échéant, l'existence d'une cotutelle internationale. Il indique également l'identité du ou de la lauréat(e), sa nationalité et présente brièvement son parcours académique et son cursus antérieur.

Pendant la présentation de FP et suite à une question d'OC, FP indique que la demande FSD est systématiquement requise pour chaque candidat lors du dépôt du dossier de candidature. Il précise que la présence fréquente d'autres candidats positionnés sur le sujet permet également de disposer d'une solution alternative en cas de désistement d'un candidat ou d'un avis FSD défavorable.

FP présente enfin aux membres du Conseil la liste complémentaire qui a été établie.

Il fait un bilan chiffré de la campagne de recrutement doctoral : Le nombre de nouvelles thèses s'élève à 71 (hors inscriptions au fil de l'eau), contre 63 l'année précédente et 59 en 2024. Il souligne une réelle augmentation de recrutement des thèses (hors fil de l'eau) et le travail des laboratoires de l'EG SMRE dans la recherche de financements. Six thèses sont prévues en cotutelle, contre 7 en 2025 et 10 en 2024. La répartition des nouveaux doctorants est de 28 femmes et 43 hommes. Les doctorants étrangers représentent 56 % des effectifs, et les doctorants issus de Masters lillois représentent 44 % du total.

S'agissant des financements, 17 allocations de l'Université de Lille ont été attribuées, auxquelles s'ajoutent 6 allocations labellisées et 3 allocations qui relèvent du dispositif SFRI GRAEL. 0,5 allocation de Centrale Lille a également été attribuée.

Le nombre de cofinancements apportés par la Région s'établit à 18,5, contre 19,5 l'année précédente et 23,5 en 2024. Enfin, les financements sur ressources propres représentent l'équivalent de 24 allocations, et l'équivalent de 7 allocations est financé au titre des CDP. FP termine cette séquence statistique en présentant le nombre de thèses par unité de recherche dans le périmètre de l'EG.

2. Evaluation de la formation doctorale : mise en place d'une enquête

FP revient sur le travail engagé avec les représentants des doctorants membres du Conseil concernant l'évaluation de la formation doctorale et la mise en place de l'enquête associée. Il indique qu'un réajustement du calendrier et de la feuille de route a été nécessaire. La diffusion du questionnaire, initialement prévue en janvier 2026, est reportée à l'été 2026. L'analyse des résultats sera menée à l'automne 2026, puis une présentation sera effectuée lors du Conseil de décembre.

3. Points divers et agenda de l'EG

FP informe que la campagne des Comités de Suivi Individuel (CSI) de thèse a été lancée début mai. Il présente un bilan chiffré des retours des CSI à l'EG SMRE.

Il précise qu'un aménagement de la procédure a été mis en place cette année. Le formulaire de composition du CSI doit désormais être obligatoirement renseigné lors du premier CSI. Pour les CSI suivants, il n'est pas nécessaire de le compléter à nouveau lorsque la composition du comité reste inchangée. En cas de modification de la composition, un nouveau formulaire devra en revanche être renseigné.

Les formulaires ont été actualisés et il faudra bien utiliser ces nouveaux formulaires. Le rapport de CSI a également évolué avec l'ajout d'une page de synthèse, afin d'harmoniser les pratiques des EG, conformément à la demande de l'Université de Lille.

FP présente un point d'information sur la campagne des avenants d'enseignement de l'Université de Lille pour les EG BSL, MADIS, ENGSYS et SMRE. Une réunion de concertation entre les composantes et les EG s'est tenue le 8 juillet afin de faire le point sur les demandes et les attributions d'heures d'enseignement. À ce stade, 8 doctorants sur 18 ont obtenu une charge d'enseignement, répartis comme suit : 2 doctorants en première année (D1), 2 en deuxième année (D2) et 4 en troisième année (D3).

FP signale que certains dossiers n'ont pas été transmis aux EG et/ou aux composantes. Il précise également qu'un département n'a attribué aucune charge d'enseignement à ce jour, dans l'attente de la consolidation des services d'enseignement de ses enseignants-chercheurs. Jean-François Paul (JFP) mentionne que le département de Chimie a voté le fait de ne pas donner d'heures aux doctorants l'année prochaine.

Un dernier point est soulevé par les représentants des doctorants concernant la situation des doctorants contractuels de l'Université de Lille amenés à démissionner de leur contrat doctoral afin de pouvoir signer un contrat d'ATER prenant effet au 1er septembre.

FP indique qu'il s'agit de la procédure actuellement appliquée et que cette situation n'est pas nouvelle. Il rappelle qu'un cumul entre un contrat doctoral et un contrat d'ATER n'est pas possible et que les deux contrats ne peuvent se chevaucher.

Les représentants des doctorants soulignent toutefois le caractère préjudiciable de cette procédure pour les doctorants concernés, qui perdent un trimestre de cotisations retraite du fait de cette démission.

Justine Criquet (JC) demande pourquoi ne pas étudier la possibilité, dans le cas d'un contrat d'ATER à mi-temps, de décaler la date de prise d'effet du contrat afin d'éviter cette rupture administrative.

Christophe Van Brussel (CVB) suggère de solliciter l'avis de Jean-Philippe Tricoit, Professeur en droit social et Vice-Président en charge des ressources humaines, afin d'examiner les solutions envisageables permettant d'éviter cette perte de droits et, le cas échéant, de sécuriser la transition entre les deux contrats sans rupture préjudiciable pour les doctorants.

4. Agenda de l'EG

FP termine son intervention par la présentation des prochaines échéances importantes de l'EG.

La rentrée doctorale StartDoc 2026 est programmée le lundi 30 novembre 2026 après-midi et se tiendra à la Faculté de Médecine, en remplacement du Grand Palais. Kamal Lmimouni (KL) confirme ce changement et précise qu'il répond à une volonté de réduction des coûts de l'établissement.

Les prochaines réunions de la Commission pédagogique de l'EG sont fixées aux dates suivantes :

- vendredi 18 septembre 2026 à 14h ;
- jeudi 15 octobre 2026 à 13h30 ;
- mardi 8 décembre 2026 à 14h.

La prochaine réunion du Conseil de l'EG SMRE sera fixée ultérieurement par sondage. OC, d'un point de vue pratique, demande au service de l'EG que la personne chargée de la gestion de son emploi du temps soit associée à la boucle d'organisation afin que les réunions du Conseil de l'EG SMRE puissent être intégrées au calendrier de la Vice-Présidence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00

Professeur Frédéric PAROL

Directeur de l'Ecole Gradué SMRE

